

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET « NOUVELLES RESERVES NATURELLES REGIONALES EN BRETAGNE »

Sommaire :

- I. Contexte
- II. Les Réserves naturelles régionales
- III. Présentation de l'appel à manifestation d'intérêt
- Bibliographie
- Annexe

I. Contexte

1. L'érosion mondiale de la biodiversité

L'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques réalisée par l'IPBES et parue en mai 2019¹, a confirmé et objectivé l'érosion mondiale de la biodiversité en lançant très fortement l'alerte. Depuis le début de l'ère industrielle, les impacts négatifs directs et indirects issus de l'anthropisation sur l'environnement ne cessent de s'accroître, parfois de manière irréversible (disparition d'espèces notamment). Ils touchent tout à la fois la qualité de l'eau, de l'air, du sol et la diversité biologique ou biodiversité². En effet, pour ne citer que les plus grands résultats de ces méta-analyses : les trois quarts des milieux naturels terrestres, la moitié des milieux d'eau douces et 40% des milieux marins ont été altérés de manière significative par les actions humaines. 1 million d'espèces sur les 8 millions connues est aujourd'hui menacé d'extinction selon les critères de l'UICN³. Les cinq causes majeures directes du déclin de la biodiversité sont les changements d'usage des terres et des mers, l'exploitation des ressources naturelles, le changement climatique, les pollutions de l'eau, de l'air et des sols et les espèces exotiques envahissantes. Les causes indirectes telles que la croissance démographique, la mondialisation (des échanges, des productions et consommations, de l'économie et du commerce), les technologies trop consommatrices, les modèles institutionnels et de gouvernance inadaptés sont désormais bien identifiées. L'érosion concerne également le patrimoine géologique qui est aussi nommé géodiversité⁴, en raison de multiples causes liées au tourisme, à l'urbanisation, à l'extraction et à l'érosion littorale (Gray, 2019 ; Gordon, 2019). Pour enrayer cette dégradation, l'IPBES préconise des changements majeurs de nos modèles de développement, de production et de consommation (AFB, 2019). Les leviers sont politiques,

¹ Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (2019) - Résumé à l'intention des décideurs du rapport sur l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques Septième session Paris, 29 avril – 4 mai 2019 – 53 pages.

² Elle est définie, par l'article 2 de la Convention sur la Diversité Biologique des Nations Unies datant de 1992, comme étant « la variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font parties ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celles des écosystèmes ».

³ UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

⁴ Elle peut se définir comme la « diversité naturelle des caractéristiques géologiques (roches, minéraux, fossiles) géomorphologiques (formations terrestres, topographie, processus physiques), hydrologiques et terrestres. Cela inclut leurs assemblages, structures, systèmes et leurs contributions aux paysages » (Gray, 2013).

2. Les outils de préservation et de gestion des milieux naturels, de la flore et de la faune

Parmi l'ensemble des leviers à actionner pour lutter contre l'érosion de la biodiversité et de la géodiversité, figure la préservation et la gestion des milieux naturels et objets géologiques, de la flore et de la faune par le développement d'un réseau d'aires protégées. Ce réseau est déjà mis en œuvre *via* de multiples outils, de nature réglementaire, foncière, contractuelle ou appartenant au réseau Natura 2000, développés progressivement sur le territoire français, pour répondre aux différents enjeux, problématiques, situations et son amplification est nécessaire. Ces outils ont été mobilisés dans la Stratégie de création des aires protégées (SCAP) et la Stratégie nationale de création et de gestion des aires marines protégées (SCAMP) sur la période 2010-2020, avec une caractérisation de leur niveau de protection (fort ou complémentaire). Ces deux stratégies arrivent en complémentarité des autres politiques publiques, notamment les plans nationaux d'actions dédiés à certaines espèces et la Trame verte et bleue.

La construction de la nouvelle stratégie rassemblant l'ensemble des aires protégées (terrestres et marines) pour la période 2020-2030 est actuellement en cours au niveau national⁵.

Parmi ces outils de protection réglementaire forte figurent les Réserves naturelles, qui sont au nombre de 349 aujourd'hui en France : 165 réserves naturelles nationales, 177 réserves naturelles régionales et 7 réserves naturelles de Corse. Leur contribution à la préservation de la biodiversité en France est essentielle et vient d'être publiée par l'état des lieux de Réserves Naturelles de France (RNF) et l'Institut national de Protection de la Nature (INPN) (Gill, *et al.* 2019).



« Toutes les actions des Réserves naturelles s'articulent autour de trois missions principales :
Protéger, Gérer et Sensibiliser.

Grâce à une réglementation adaptée respectant le contexte local, leur champ d'intervention est large :

- *Préservation d'espèces animales ou végétales et d'habitats en voie de disparition ou remarquables ;*
- *Reconstitution de populations animales ou végétales ou de leurs habitats ;*
- *Conservation des jardins botaniques et arboretum constituant des réserves d'espèces végétales en voie de disparition, rares ou remarquables ;*
- *Préservation des biotopes et de formations géologiques, géomorphologiques ou spéléologiques remarquables ;*
- *Préservation ou constitution d'étapes sur les grandes voies de migration de la faune sauvage ;*
- *Études scientifiques ou techniques indispensables au développement des connaissances humaines ;*
- *Préservation des sites présentant un intérêt particulier pour l'étude de la vie et des premières activités humaines » (RNF) ⁶.*

⁵ « Elle ne sera pas exclusivement ciblée sur la création de nouvelles aires protégées, mais traitera également des enjeux qualitatifs communs à tous les types d'aires protégées marines et terrestres, qui prendront notamment en compte les enjeux de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique ». <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/aires-protégees-en-france>.

⁶ <http://www.reserves-naturelles.org/definition>.

II. Les Réserves naturelles régionales

1. Fondements législatifs

La création des Réserves naturelles régionales (RNR) relève d'une compétence régionale depuis la loi « démocratie de proximité » votée en 2002. Conformément à l'Article L 332-2-1-I du Code de l'environnement, « le Conseil régional peut, de sa propre initiative ou à la demande des propriétaires concernés, classer comme réserve naturelle régionale, les propriétés portant un intérêt pour la faune, la flore, le patrimoine géologique ou paléontologique ou, d'une manière générale, pour la protection des milieux naturels ».

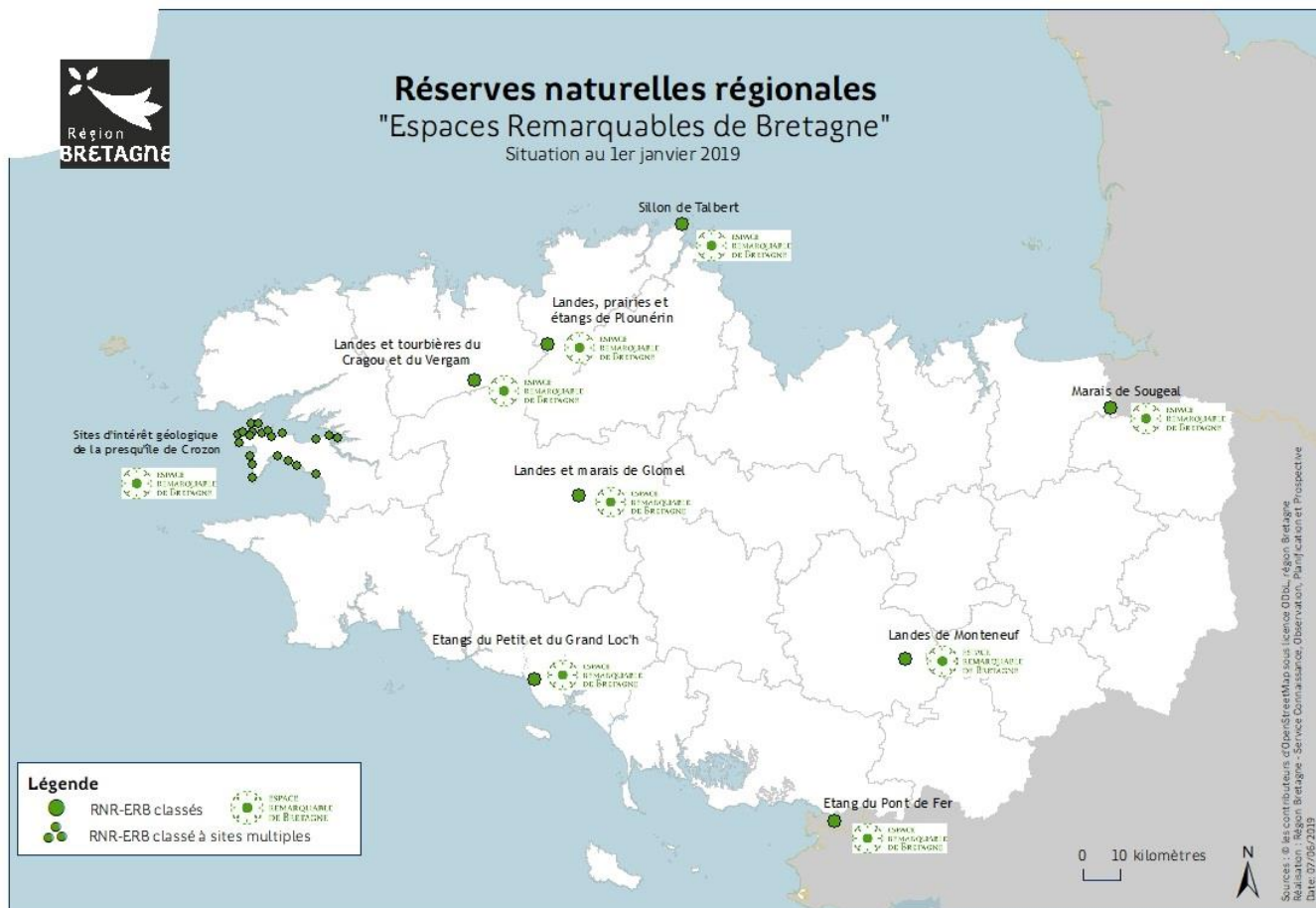
Suite à une réflexion engagée dès 2003, le Conseil régional de Bretagne a choisi d'associer le label « Espace remarquable de Bretagne » à cette nouvelle politique afin d'en favoriser son appropriation.

2. Les neuf Réserves naturelles régionales bretonnes

A ce jour, neuf Réserves naturelles régionales sont classées en Bretagne pour une surface terrestre de près de 1 400 hectares et 300 hectares marins (cf. tableau et carte ci-après). Avec les sept Réserves naturelles nationales⁷, elles constituent le réseau des Réserves naturelles bretonnes.

Réserves naturelles régionales	Dépt	Date de classement	Gestionnaire	Surface classée (en ha)
Sillon de Talbert	22	Déc. 2006	Commune de Pleubian	205,12 ha (18,73 ha terrestres et 186,39 ha marins)
Marais de Sougeal	35	Déc. 2006	Communauté de communes du Pays de Dol et Baie du Mont-Saint-Michel	174,44 ha
Etang du pont de Fer	56-44	Juin 2008	Conseil départemental de Loire-Atlantique	61,8 ha (44,3 ha d'étang) : 50,1 ha en Pays de la Loire et 11,7 ha en Bretagne
Landes de Glomel	22	Déc. 2008	Association de Mise en Valeur des sites naturels de Glomel	107,85 ha
Landes du Cragou et du Vergam	29	Déc. 2008	Bretagne Vivante	343,39 ha
Etangs du Petit et du Grand Loc'h	56	Déc. 2008	Fédération des chasseurs du Morbihan	117,56 ha
Landes de Monteneuf	56	Juin 2013	Association Les Landes	125,5 ha
Sites d'intérêt géologique de la Presqu'île de Crozon	29	Oct. 2013	Communauté de communes de la Presqu'île de Crozon – Aulne maritime	158,5 ha (43,3 ha terrestres et 115,2 ha marins)
Landes de Plounérin	29	Mars 2016	Lannion Trégor Communauté	160,72 ha

⁷ Les sept RNN bretonnes : la RNN François Le Bail de Groix, la RNN d'Iroise, la RNN des Sept-Iles, la RNN de la Baie de Saint-Brieuc, la RNN de l'île de Saint-Nicoles des Glénan, la RNN des Marais de Séné, la RNN du Venec.



Chaque Réserve naturelle régionale se caractérise par un périmètre classé, un règlement des pratiques et usages, un comité consultatif de gestion présidé par un.e élu.e régional.e et un organisme gestionnaire désigné par le Conseil régional. Cet organisme gestionnaire est chargé notamment d'élaborer et de mettre en œuvre le plan de gestion de la réserve.

Les modalités de développement et de mise en œuvre des Réserves naturelles régionales en Bretagne⁸ ont été actualisées en 2019. Il est téléchargeable sur le site bretagne.bzh⁹. Elles précisent notamment les modes de désignation et les missions de l'organisme gestionnaire, la planification de la gestion, la gouvernance, la réglementation et le traitement des demandes d'autorisation de modification de l'état ou de l'aspect de la Réserve.

3. Développement du réseau des Réserves naturelles régionales

Le développement du réseau des Réserves naturelles régionales, voté en session du Conseil régional du 10 octobre 2019 est une action phare inscrite dans la feuille de route pour « la préservation et la valorisation de la biodiversité et des ressources » adoptée par le Conseil régional en juillet 2020. Cette dernière formalise la contribution du Conseil régional à l'objectif majeur de la Breizh Cop de reconquête de la biodiversité régionale en s'appuyant sur la stratégie déjà développée ces dernières années par le Conseil régional : création de l'Agence Bretonne de la Biodiversité (ABB), développement des Aires Marines Educatives (AME), etc. et en développant de nouvelles actions opérationnelles.

⁸ Modalités de développement et mise en œuvre des réserves naturelles régionales en Bretagne (Délibération n°19_DCEEB_SPANAB_02 session du Conseil régional du 10 octobre 2019) remplace le cahier des charges pour la mise en œuvre des réserves naturelles régionales labellisées « Espaces remarquables de Bretagne » (Délibération n°13_DCEEB_SPANAB_02 – session du Conseil régional du 28 juin 2013)

⁹ https://www.bretagne.bzh/app/uploads/19_dceeb_spanab_.pdf

Ce développement comprend deux axes :

- L'accompagnement des Réserves naturelles régionales existantes et leurs perspectives d'extensions,
- La création de quatre nouvelles Réserves naturelles régionales dans les prochaines années.

Pour la création de ces futures Réserves naturelles régionales de Bretagne, le lancement préalable d'un appel à manifestation d'intérêt a été retenu. Il vise à :

- Améliorer la lisibilité auprès des actrices et acteurs breton.ne.s du dispositif Réserves naturelles régionales et celle de l'action publique régionale en matière de biodiversité,
- Porter à connaissance les critères partagés et formalisés,
- Analyser les candidatures qui seront présentées au Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) pour avis,
- Planifier les procédures de classement et organiser dans la durée un accompagnement adapté des sites retenus par le Conseil régional,
- Programmer la mobilisation des moyens nécessaires au développement du réseau des Réserves naturelles régionales.

III. Présentation de l'appel à manifestation d'intérêt

1. Les quatre grands principes régionaux pour les futures Réserves naturelles régionales

Le Conseil régional de Bretagne s'est doté de quatre grands principes pour le développement du réseau des Réserves naturelles régionales. Ces principes instituent un socle commun aux futures Réserves tout en prenant en compte les spécificités de chaque site, comme c'est déjà actuellement le cas pour les neuf Réserves existantes.

Ces principes, articulés entre eux, sont :

- L'amélioration de la connaissance et la protection du patrimoine naturel,
- L'inscription dans un réseau d'espaces naturels protégés,
- L'ancrage territorial,
- L'éducation à la nature et l'ouverture au public.

Une Réserve naturelle régionale bretonne est un site dédié à la connaissance et la protection du patrimoine naturel, inscrit dans un réseau d'espaces naturels protégés et ancré dans son territoire, ouvert à l'éducation à la nature et au public.

Le premier principe de connaissance et de protection du patrimoine naturel est **au cœur** de l'existence-même de l'outil Réserve naturelle régionale. **Pour autant, il est nécessaire mais non suffisant**, c'est pourquoi sont définis les trois autres principes pour assurer, d'une part, le bon fonctionnement et la pérennité de la Réserve et, d'autre part, son efficacité par rapport à l'objectif de conservation de la nature.

L'amélioration de la connaissance et la protection du patrimoine naturel : le Conseil régional classe des espaces naturels disposant d'un premier état des connaissances de la biodiversité et de la géodiversité du site et en reconnaît la forte valeur patrimoniale : écologique, faunistique, floristique, géologique ou paléontologique. Cette valeur est déterminée au regard de la présence :

- d'espèces dites « d'intérêt » et à enjeux de conservation à différentes échelles : les espèces menacées (listes rouge), les espèces indicatrices, les espèces sensibles à la fragmentation, les espèces déterminantes Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) pour lesquelles la Bretagne a une responsabilité biologique régionale ;

- d'habitats dits « d'intérêt » et à enjeux de conservation à différentes échelles : habitats menacés (liste rouge) et Directive Habitats, Faune, Flore ;
- d'Objets géologiques remarquables (OGR) : sites géologiques de Bretagne et inventaire du patrimoine géologique de Bretagne ;
- de sites archéologiques.

Ces espèces, habitats et objets géologiques peuvent faire l'objet de protections réglementaires.

Le développement des connaissances naturalistes et scientifiques (toutes disciplines incluses) et l'observation locale de la biodiversité, de sa conservation et de sa gestion sont constitutives des Réserves naturelles régionales qu'il convient de développer, dans une approche partenariale.

Outre la valeur patrimoniale, le Conseil régional a l'ambition de classer des espaces naturels aux écosystèmes fonctionnels et représentatifs du patrimoine régional dont la superficie est adaptée aux enjeux de conservation identifiés, permettant d'une part, une gestion cohérente et pérenne des habitats et des espèces et, d'autre part, ayant une contribution significative au réseau des continuités écologiques du territoire. Le classement peut être une réponse aux atteintes et menaces pesant sur les sites.

D'après la littérature scientifique, la composition des communautés animales et végétales présentes sur les Réserves « *dépend de la qualité de l'habitat, de l'utilisation des terres environnantes et de la taille des Réserves et des fragments, qui présentent des opportunités de gestion et d'amélioration* » (Volenec et Dobson (2019)).

Si l'importance des Réserves de grande superficie est bien reconnue scientifiquement, l'analyse de la « valeur de conservation » des Réserves de Volenec et Dobson de 2019 apporte un éclairage complémentaire. Elle tend à démontrer que les petites Réserves (< 100 ha) ou les Réserves fragmentées (fragments < 50 ha), qui sont de plus en plus nombreuses, participent elles aussi à la conservation de la diversité spécifique locale (généralement des espèces plus généralistes et certaines espèces rares et endémiques) et rendent certains services écosystémiques. Selon les auteur.e.s, elles ont une contribution « *viable et importante, directement en tant qu'habitat et indirectement en augmentant la connectivité et la qualité du paysage au profit de grandes réserves. [A ce titre, elles doivent être] incluses dans la planification de la conservation* ».

L'inscription dans un réseau d'espaces naturels protégés : L'outil Réserve naturelle régionale fait partie des dispositifs réglementaires de protections fortes qui concourront à l'atteinte de l'objectif de la nouvelle Stratégie Nationale des Aires Protégées Terrestres et Marines 2020–2030. En effet, les espaces naturels classés en Réserve nationale et régionale font partie des « réservoirs de biodiversité » tels que définis dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) désormais intégré au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET). Ce sont des espaces où la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent vivre et/ou à partir desquelles elles se « dispersent ». Ils s'inscrivent également dans un réseau régional de continuités écologiques (réservoirs et corridors, voies de déplacement, de dispersion ou de migration). La représentativité par grands milieux naturels des sites classés en Réserves naturelles régionales dans ce réseau est recherchée.

Par ailleurs, le Conseil régional veut affirmer la valeur ajoutée du classement en Réserve naturelle régionale, en portant une attention particulière aux sites à enjeux et exempts de mesures de protection forte, et pour lesquelles l'intervention régionale présenterait un intérêt majeur. Cependant, la Région tiendra compte, selon la configuration et les enjeux spécifiques des sites, des stratégies et dynamiques locales engagées par le Conservatoire du littoral et les Conseils départementaux en matière de maîtrise foncière sur les espaces naturels, afin d'optimiser l'impact des mesures sur les sites, dans une logique d'articulation et de complémentarité. L'intégration d'une nouvelle Réserve dans un ou plusieurs réseau(x) est importante pour son développement et sa montée en compétences, mais aussi pour les interconnexions et les convergences d'orientations que cela permet de mettre en place.

L'ancrage territorial : Le Conseil régional considère également une Réserve naturelle régionale comme un outil de développement local qui doit s'intégrer au projet de territoire. Une Réserve naturelle suscite de nouvelles dynamiques de développement durable et permet de contribuer à renforcer l'identité propre du territoire dans lequel elle s'inscrit.

Elle mobilise des partenariats locaux selon des modes de collaborations et de concertations ouverts et pluriels. La gouvernance mise en place, incluant tou.te.s les partenaires de la Réserve, doit parvenir à

travailler sur des orientations consensuelles et ambitieuses.

L'ancrage territorial est dépendant du niveau de connaissance globale qu'ont les actrices et acteurs de la Réserve, de leur acceptation de celle-ci¹⁰, de l'intérêt qu'elles et ils lui portent et de leur niveau d'implication, en soutien ou en résistance à la réserve (RNF, « Réaliser une étude d'ancrage : guide méthodologique » (travail en cours)).

C. Therville, en 2013, mentionne toute l'importance de l'intégration de la population locale au projet de Réserve. Le programme d'actions de la Réserve peut être construit dès le départ en associant les citoyens.e.s¹¹ et ne peut être mis en œuvre efficacement que si la population locale et ses représentant.e.s et, plus globalement, les actrices et acteurs se sont approprié.e.s les enjeux et sont parties-prenantes de la Réserve. La participation des actrices et acteurs locales-locaux et des collectivités locales au fonctionnement de la Réserve est donc incontournable.

Un site naturel peut fournir un certain nombre de services écosystémiques, qu'ils soient socio-culturels, d'approvisionnement en ressources naturelles ou de régulation. Le Millenium Ecosystem Assessment (2005) indique qu'une aire fortement protégée améliore les rendements de plusieurs services écosystémiques, tels que la disponibilité en eau et la qualité de celle-ci, la régulation des inondations et régulation du processus d'eutrophisation, la séquestration du carbone, la prévention des émissions de gaz à effets de serre, la séquestration de carbone et l'attraction d'écotouristes. Bien évidemment, l'établissement d'une aire protégée avec un niveau de protection fort va de pair avec l'existence d'un compromis pour certains services comme la production de nourriture et de fibres.

L'éducation à la nature et l'ouverture au public : Le Conseil régional souhaite que les sites classés en Réserve naturelle régionale soient ouverts au public de façon réfléchie et responsable, à travers un réel projet d'accueil, de communication, d'information et d'accessibilité du site. Cela doit obligatoirement être compatible avec les enjeux de préservation identifiés pour la Réserve et la vulnérabilité des habitats, des espèces et du patrimoine géologique ou paléontologique présent. Le Conseil régional porte une attention particulière à la sensibilisation et l'éducation à la nature pour tous les publics et notamment pour les plus jeunes. La sensibilisation à travers le croisement des approches et des découvertes et la mise en œuvre de programmes de sciences participatives et le développement d'une communauté d'observatrices et d'observateurs est à rechercher. En terme d'éducation à la nature, la démarche pédagogique doit être développée dans un projet élaboré et pluridisciplinaire d'animation et de médiation en référence au Plan régional d'actions « Eduquer à et dans la nature » de 2019. Il doit être à destination de tous les publics, et notamment les publics sensibles ou éloignés des possibilités de l'engagement écologique.

2. Critères de sélection

Afin de permettre à tous les territoires de candidater équitablement sur la base de dossiers aboutis, adaptés aux enjeux régionaux et répondant à ce même présent cahier des charges, un travail approfondi de déclinaison de ces quatre principes a été mené. Ce travail s'est basé sur une recherche bibliographique et un processus de concertation : ateliers de travail avec les membres du Réseau des gestionnaires d'espaces naturels bretons (RGENB), présentations-discussions avec le CSRPN et sa commission Aires protégées et échanges bilatéraux avec les actrices et acteurs de la préservation du patrimoine naturel. Il a été formalisé dans le cadre d'un travail de stage de Master I en Droit et Environnement. Le fruit de ces travaux de bibliographie, de concertation et d'analyse est transmis en **annexe** de ce cahier des charges de l'appel à manifestation d'intérêt.

Dans cette importante annexe, chacun des quatre grands principes est décliné en thèmes, puis en éléments de référence qui déterminent les critères d'évaluation des projets. Les sources et précisions sont données lorsque cela semblait utile ou nécessaire à la compréhension et pour faciliter les recherches des porteuses

¹⁰ Au sens de C. Therville (2013), l'acceptation (sociale) est, ici, synonyme de l'appropriation : il s'agit de l'adhésion totale à l'objet considéré. Cette acceptation intervient à différentes étapes de vie d'un espace naturel : en amont de la création (par exemple pour recueillir les accords des propriétaires et l'opinion publique), durant la gestion (pour rendre effaces les opérations de gestion) et dans le futur (puisque'il s'agit d'un vecteur de pérennisation).

¹¹ Voir l'expérience du CEN Rhône-Alpes sur l'association des citoyens à la construction du plan de gestion de sites naturels.

et porteurs de projets. Cette annexe est une **aide** à la constitution du dossier de candidature, sans pour autant exiger que l'ensemble des items soient traités dans le dossier.

Principe -> thèmes -> éléments de référence-> critères

D'autres aspects plus englobant (non-techniques et donc non-listés ici) pourront également être appréciés, comme la qualité de la gouvernance et la co-construction du projet, sa faisabilité, sa pérennité et sa solidité financière. Une attention sera portée au respect des principes d'égalités des chances, de non-discrimination et d'égalité femme-homme.

3. Modalités de candidatures

Les porteuses et porteurs de projets pouvant répondre à cet appel à manifestation d'intérêt sont les collectivités territoriales et leurs groupements, les établissements publics et les associations ayant pour objet principal la protection du patrimoine naturel.

Les porteuses et porteurs de projets doivent avoir un solide projet de protection d'un espace naturel et considérer que l'outil Réserve naturelle régionale est le mieux adapté à ce projet.

- ⇒ Le dossier de candidature, d'environ 50 pages hors annexes, **doit reprendre les thèmes de l'annexe présentée précédemment, et renseigner tous les items (éléments de référence et/ou critères) pour lesquels la connaissance est disponible.** Cette liste, ainsi que toute les références bibliographiques associées, sont fournies à la fois pour :
- Donner un cadre et un langage commun à tou.te.s les porteuses et porteurs de projets,
 - Servir de guide et faciliter leurs recherches,
 - Etre transparent.e sur les critères d'analyses des dossiers de candidatures.

Le dossier de candidature est à envoyer par e-mail au service du patrimoine naturel et biodiversité (SPANAB) du Conseil régional de Bretagne : patrimoine.naturel@bretagne.bzh

Un accusé-réception du dossier de candidature daté sera remis.

L'utilisation de plateformes d'échanges libres est possible en cas de pièces attachées trop volumineuses.

La date limite de candidature est fixée au 29 janvier 2021 à 18 heures.

4. Etapes pour la sélection et l'accompagnement

Les candidatures reçues seront analysées pour être présentées au CSRPN pour avis.

Les projets, retenus au final par le Conseil régional (Commission permanente), feront l'objet d'un accompagnement progressif vers la procédure de classement en Réserve naturelle régionale. Cette procédure peut prendre plusieurs années selon le degré d'avancement du projet, les procédures administratives nécessaires et la mobilisation des moyens nécessaires. Il est important de noter qu'une sélection de projet n'engage pas automatiquement l'octroi d'une subvention au titre de l'intervention financière du Conseil régional en faveur des Réserves naturelles régionales.

Pour plus d'informations sur la procédure de classement d'un site en Réserve naturelle régionale, il est conseillé de se reporter au document définissant les modalités de développement et mise en œuvre des

réserves naturelles régionales en Bretagne - 2019¹² téléchargeable sur le site bretagne.bzh¹³.

Contact :

Rosine BINARD

Chargée des dispositifs de protection et d'appui à la reconquête de la biodiversité

T I PGZ 02 22 93 98 82

rosine.binard@bretagne.bzh

Région Bretagne | Rannvro Breizh

Service patrimoine naturel et biodiversité | Servij ar glad naturel hag ar vevliesseurted

Direction du climat, de l'environnement, de l'eau et de la biodiversité | Renerezh an hin, an endro, an dour hag ar vevliesseurted

283 avenue du général Patton - CS 21101 | 283 bali ar Jeneral Patton - CS 21101

35711 Rennes Cedex 7 | 35711 Roazhon Cedex 7

La Région Bretagne passe au .bzh: Rendez-vous sur Bretagne.bzh et écrivez-nous en @bretagne.bzh

¹² Modalités de développement et mise en œuvre des réserves naturelles régionales en Bretagne (Délibération n°19_DCEEB_SPANAB_02 session du Conseil régional du 10 octobre 2019) remplace le cahier des charges pour la mise en œuvre des réserves naturelles régionales labellisées « Espaces remarquables de Bretagne » (Délibération n°13_DCEEB_SPANAB_02 – session du Conseil régional du 28 juin 2013)

¹³ https://www.bretagne.bzh/app/uploads/19_dceeb_spanab_.pdf

BIBLIOGRAPHIE

Rapports :

1. AFB (2019). Biodiversité - changer ! agir ! Les conclusions de la première évaluation intergouvernementale (IPBES). 12 pages.
2. Gilg, O., Roche, A., Figuet, S., Robert, S., Barnier, F., Witte, I., Poncet, L. & Touroult, J. coord. (2019). Le patrimoine naturel en France et dans les réserves naturelles : état des lieux. RNF-UMS PatriNat (AFB-CNRS-MNHN), Dijon, 44 pages.
3. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. (2002). Les changements climatiques et la biodiversité : document technique V du GIEC. ISBN: 92-9169-104-7.
4. Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services. E. S. Brondizio, J. Settele, S. Díaz, and H. T. Ngo (editors). IPBES secretariat (2019). Global assessment report on biodiversity and ecosystem services, Bonn, Germany.
5. Millenium Ecosystem Assessment (2005). Ecosystems and Human Well-Being : Synthesis,. Island Press, Washington, DC. 155 pages.
6. Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (2019). Résumé à l'intention des décideurs du rapport sur l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques Septième session Paris, 29 avril – 4 mai 2019 – (2019). 53 pages.

Plan régional d'action :

- Comité technique constitué de Réseau d'éducation à l'environnement en Bretagne (REEB), Union bretonne pour l'animation des pays ruraux (UBAPAR) et Bretagne Vivante, (2019). Plan Régional d'Actions Eduquer à et dans la nature. 131 pages.

Conventions :

1. Convention sur la diversité biologique. Créée par les Nations Unis. (1992).
2. Convention de Ramsar sur les zones humides. Les critères des Sites Ramsar : Les neuf critères d'identification des zones humides d'importance internationale (1971).

Articles scientifiques :

1. Gordon, J.E. (2019). Geoconservation principles and protected area management. *Int. J. Geoheritage Park.* 7, 199-210.
2. Gray, M. (2019). Geodiversity, geoheritage and geoconservation for society. *Int. J. Geoheritage Park.* 7, 226–236.
3. Guetté, A. Carruthers-Jones, J. Godet, L. et & Marc Robin, (2018). M., « Naturalité » : concepts et méthodes appliqués à la conservation de la nature. *Cybergeo : European Journal of Geography. Environnement, Nature, Paysage.* 26 pages (2018)
4. Volenec, Z. M. & Dobson, A. P. (2020). Conservation value of small reserves. *Conserv. Biol.* 34, 66–79.

Thèse :

- Therville, C. (2013). Des clichés protectionnistes aux approches intégratives : l'exemple des réserves naturelles de France. Thèse de l'université de Bretagne Occidentale, 423 pages.

ANNEXE

Liste détaillée des éléments de références pour le cahier des charges de l'appel à manifestation d'intérêt « Nouvelles Réserves naturelles régionales en Bretagne »

Définition :

Référence : (définition du Larousse) base d'une comparaison, personne ou chose, à partir de laquelle on définit, estime, calcule. Les éléments de référence construisent les critères qui permettent de juger, estimer, définir quelque chose.

Organisation de la liste :

Chacun des 4 grands principes est décliné en thèmes puis en éléments de référence qui déterminent les critères. Les sources et précisions sont données lorsque cela semblait utile ou nécessaire à la compréhension et pour faciliter les recherches des porteurs et porteuses de projet.

Principe -> thèmes -> éléments de référence-> critères

D'autres critères non techniques et donc non listés ici pourront être appréciés également comme la qualité de la gouvernance et la co-construction du projet, sa faisabilité, sa pérennité et sa solidité financière. Une attention sera portée au respect des principes d'égalités des chances, de non-discrimination et d'égalité femme-homme.

La légende utilisée est la suivante :

Eléments de référence liés à la situation actuelle

Eléments de référence d'intention ou d'anticipation (italiques)

Informations générales sur le projet :

- Localisation (situation d'inter-régionalité, département, intercommunalité, commune),
 - Superficie,
 - Porteur ou porteuse de projet, personnel dédié à la candidature (phase projet),
 - Financement dédié à la candidature (phase projet).
-

PRINCIPE I
**CONNAISSANCE & PROTECTION DU PATRIMOINE
 NATUREL**

I. **THEME 1 : ETAT DES LIEUX DES CONNAISSANCES DE LA BIODIVERSITE ET DE LA GEODIVERSITE**

N°	Eléments de référence	Critères associés	Sources et précisions
1	Niveau de connaissance actuel de la biodiversité	Réalisation d'inventaires et résultats (diversité : échelle spécifique ou autre taxon selon les groupes)	
		Connaissance de l'abondance pour certaines espèces bien connues, présence de populations importantes d'un taxon particulier, étude particulière sur de paramètres démographiques	Exemple : le succès reproducteur
		Existence d'un pourcentage significatif d'individus d'une population d'une espèce ou sous-espèce d'oiseau d'eau	Critère 6 des Sites Ramsar
		Réalisation d'inventaires et de cartographie des habitats ; sinon, indications par rapport à la cartographie des grands types de végétation	Géobretagne : https://geobretagne.fr/geonetwork/srv/fre/catalog.search#/metadata/3f59a009-1901-44d2-ae96-0aa0820fa270 CBNB ¹⁴ : Cartographie des habitats : http://www.cbnbrest.fr/geonetwork/srv/fre/catalog.search#/metadata/ecb507cf-d529-42b2-8f3d-f6b2002f15d2 Cartographie des grands types de végétations : http://www.cbnbrest.fr/observatoire-milieux/cartes-de-repartition/carte-des-grands-types-de-vegetation-de-bretagne-travaux-en-cours
2	Niveau de connaissance actuel de la géodiversité	Réalisation d'inventaires	
3	Méthodes et protocoles utilisés	Utilisation de méthodes et protocoles standardisés, type de bancarisation des données et transmission de ces données	
4	<i>Actualisation des inventaires et les pistes d'amélioration</i>	<i>Réalisation d'inventaires à venir</i>	
		<i>Dates ou périodes prévues</i> <i>Taxons et habitats visés</i> <i>Méthodes et protocoles pressentis</i>	

¹⁴ Conservatoire botanique national de Brest

II. THEME 2 : CONSERVATION

N°	Éléments de référence	Critères associés	Sources et précisions
1	Espèces d'intérêt et états de conservation à différentes échelles	Inscription sur la liste rouge UICN mondiale des espèces menacées	UICN ¹⁵ : https://inpn.mnhn.fr/espece/listerouge/W
		Inscription sur la liste rouge UICN européenne des espèces menacées	UICN : https://inpn.mnhn.fr/espece/listerouge/EU
		Inscription sur liste rouge de France métropolitaine et liste rouge régionale	MNHN ¹⁶ + UICN France : https://inpn.mnhn.fr/accueil/recherche-de-donnees/listes-rouges-especes
		Inscription sur la liste de Responsabilité biologique régionale et départementale si elle existe	OEB ¹⁷ : https://bretagne-environnement.fr/evaluation-responsabilite-biologique-regionale-bretagne-especes-datavisualisation
		Inscription sur la liste d'espèces indicatrices en Bretagne	OEB : https://bretagne-environnement.fr/ressource/methodes_identification_certaines_especes_indicatrices_Bretagne
		Inscription sur la liste d'espèces sensibles à la fragmentation en Bretagne	OEB : https://bretagne-environnement.fr/indicateur_etat_conservation_especes_particulierement_sensibles_%20fragmentation_milieux_naturels_bretagne
		Inscription sur la liste des espèces déterminantes de l'inventaire ZNIEFF ¹⁸ en Bretagne	INPN : https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/especes-determinantes/region/53
		Inscription sur la liste d'espèces discriminantes SCAP ¹⁹	Méthodologie SCAP : inpn.mnhn.fr/programme/espaces-protectes/scap ; http://spn.mnhn.fr/spn_rapports/archivage_rapports/2010/SPN%202010%20-%207%20-%20Synth%C3%A8se%20finale%20SCAP%20version%2020100618.pdf
	Présence de 20 000 oiseaux d'eau	Critère 5 des Sites Ramsar	
2	Habitats d'intérêt et états de conservation à différentes échelles	Liste rouge UICN des écosystèmes	UICN : https://uicn.fr/lre-france/
		Liste rouge UICN des habitats	European Red List of Habitats. Part 2: Terrestrial and freshwater habitats https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/22542b64-c501-11e7-9b01-01aa75ed71a1/language-en
		Annexe I de la Directive Habitats, Faune, Flore	Droit de l'Union européenne
		Habitats d'intérêt communautaire terrestres et d'eau douce en Bretagne	Bilan des connaissances : interprétation, répartition, enjeux de conservation (Hardegen, 2015)
3	Notion de naturalité	Intégrité biophysique	Guetté A. <i>et al.</i> , 2018
		Spontanéité	
		Continuités spatio-temporelles (si très grand territoire)	

¹⁵ Union internationale pour la conservation de la nature

¹⁶ Muséum national d'histoire naturelle

¹⁷ Observatoire de l'environnement en Bretagne

¹⁸ Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

¹⁹ Stratégie de création des aires protégées terrestres métropolitaines

4	Objets géologiques remarquables (OGR)	Inscription sur la liste des sites géologiques de Bretagne	INPG ²⁰ Bretagne : https://inpn.mnhn.fr/collTerr/region/53/tab/inpg L'arrêté-liste pour chaque département est consultable sur : http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/ Finistère : https://inpn.mnhn.fr/collTerr/departement/29/tab/inpg ; Ille-et-Vilaine : https://inpn.mnhn.fr/collTerr/departement/35/tab/inpg ;
		Inscription dans l'inventaire du patrimoine géologique de Bretagne	IRPG ²¹ : https://bretagne-environnement.fr/donnees-patrimoine-geologique-bretagne ; http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/l-inventaire-regional-du-patrimoine-geologique-a3327.html
5	Sites archéologiques	Présence de sites archéologiques	INRAP ²² : https://www.inrap.fr/chroniques-de-site/recherche?f%5B0%5D=field_region%3A15 ; https://www.inrap.fr/regions/bretagne Atlas des patrimoines : http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/

III. THEME 3 : REGLEMENTATION & STATUTS DE PROTECTION

N°	Eléments de référence	Critères associés	Sources et précisions
1	Espèces protégées	Présence d'espèce visée par un ou plusieurs arrêté(s) ministériel ou préfectoral de protection	Application du Code de l'environnement https://inpn.mnhn.fr/collTerr/region/53/tab/especesprot
		Présence d'espèce visée par une ou plusieurs Directives européennes	Application de Directives issues du droit de l'Union européenne
2	Habitats protégés	Inscription sur la liste des habitats Natura 2000	Directive Habitats (droit de l'Union européenne) https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/listeHabitats
3	Sites d'intérêt géologique protégés	Inclusion du site dans la stratégie des arrêtés-listes départementaux	http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/la-protection-du-patrimoine-geologique-a3328.html ; http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/consultation-sur-les-arretes-departementaux-r1379.html

²⁰ Inventaire national du patrimoine géologique

²¹ Inventaire régional du patrimoine géologique

²² Institut national de recherches archéologiques préventives

4	Réglementation sur le site	Existence de mesures réglementaires	
		Existence d'une signalisation portant sur des interdictions et/ou restrictions	
		Présence de personnel dédié au respect de la réglementation et à la surveillance	

IV. THEME 4 : OBSERVATOIRE & LABORATOIRE

N°	Eléments de référence	Critères associés	Sources et précisions
1	Observatoire local de la biodiversité et de la conservation/gestion	Liste des habitats et des taxons étudiés <i>(cf. l'Etat des lieux)</i>	
		Actions menées et/ou outils utilisés	Exemple : observatoire des changements de la RNR des étangs du Loc'h
2	<i>Développement des connaissances naturalistes, scientifiques toutes disciplines incluses</i>	<i>Amélioration des listes des habitats et des taxons visés (cf. l'Etat des lieux)</i>	
		<i>Analyses portées sur le changement climatique</i>	<i>Exemple : outil cactus pour l'adaptation au changement climatique</i>
		<i>Expérimentation de nouvelles techniques de gestion</i>	
		<i>Evaluation de la diversité génétique des populations d'une même espèce (génétique de la conservation)</i>	<i>Maizeret C. & Olivier L., 1996</i>
3	<i>Développement de partenariats</i>	<i>Construction de partenariats scientifiques (laboratoires universitaires, CNRS, INRA...)</i>	
		<i>Identification d'enjeux de recherches prioritaires</i>	

V. THEME 5 : FONCTIONNALITES

N°	Eléments de référence	Critères associés	Sources et précisions
1	Superficie adaptée aux enjeux de conservation– Inscription dans le réseau écologique	Superficie d'un seul tenant ou éclatée (fragmentation)	
		Identification d'un périmètre fonctionnel au titre des besoins biologiques des espèces présentes (échelle ci-contre)	
		Les limites géographiques et physiques aboutissent à un espace dont les dimensions contribuent à : -garantir la viabilité des populations animales et végétales, ainsi que la fonctionnalité des écosystèmes et les interrelations écologiques entre écosystèmes associés à cet espace ou la conservation de sites géologiques remarquables -présenter un réel intérêt pour certaines espèces, habitats ou sites d'intérêt géologique remarquables ponctuels et/ou	Echelle : Identification de l'habitat, du domaine vital, du territoire, de gîtes d'une espèce sur le périmètre ainsi qu'à ses limites Stratégie de création des aires protégées terrestres métropolitaine, 2010 : « Capacités évolutives des populations (maintien de la diversité génétique par exemple) et des écosystèmes (maintien des équilibres écologiques)

		<p>dans certaines régions (fortement urbanisées notamment) -encourager la complémentarité des outils de protection</p> <p>Les limites géographiques et physiques couvrent une entité écologique fonctionnelle, reliée avec le reste de la trame écologique et prennent en compte la dimension temporelle des processus écologiques</p>	
		Taille et suffisance de la superficie présentée en matière de protection d'un complexe fonctionnel de milieux naturels et d'habitats	
		Présence de zone-cœur et de zones-tamppons ainsi que leurs superficies et leurs caractéristiques	
2	Identification des fonctions écologiques	Diversité des habitats comparée à une situation optimale/surface optimale de préservation par type d'habitat	Daniel G., 2006 Maizeret C. & Olivier L., 1996
		Identification de zones refuges pour les espèces	Maizeret C. & Olivier L., 1996
		Etude des relations espèces-habitats (notamment aire de répartition) Etude des relations inter- et intraspécifiques	
		Proportion importante de taxons indigènes et/ou de populations représentatives de leur habitat (si parait à l'annexe I de la Directive Habitats)	
		Présence d'espèces animales ou végétales importantes pour le maintien de la diversité biologique en Bretagne	
		Identification des cycles de vie (ou parties de cycle) se déroulant sur le site-candidat	
		Existence de continuités écologiques fonctionnelles au sens du SRCE ²³ et/ou existence de continuité écologique au sens de la DCE ²⁴	Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016

²³ Schéma régional de cohérence écologique

²⁴ Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000

			<p>Au sens du SRCE (version du 9 juillet 2015) : Existence de réservoirs de biodiversité²⁵ et existence de corridors écologiques²⁶.</p> <p>Les continuités écologiques sont considérées comme fonctionnelles lorsqu'elles sont constituées de milieux à caractères naturels diversifiés et favorable à leur déplacement et lorsqu'elles sont peu fragmentées</p> <p>Au sens de la DCE transposée dans le Code de l'environnement : libre circulation des espèces vivant dans le milieu aquatique et le bon déroulement du transport sédimentaire.</p>
--	--	--	---

VI. THEME 6 : ATTEINTES & MENACES

N°	Éléments de référence	Critères associés	Sources et précisions
1	Dégradations effectives et actuelles	Identification de dégradations et pollutions : bio-géo-physico-écologique, liées aux usages	Exemples : pollution en nitrates, utilisation de pesticides, extraction/prélèvements de minéraux et de fossiles, dégradation de la qualité de l'air
		Contribution du classement RNR à la diminution, voire la suppression des dégradations	
2	Dysfonctionnements écologiques	Identification des pressions abiotiques actuelles	Exemple : eutrophisation
		Identification et impact des espèces exotiques	
3	Menaces	Identification des menaces : bio-géo-physico-écologiques, foncières, liées aux usages et/ou aux autorisation/déclaration d'urbanisme	
		Evaluation de l'importance de ces menaces	Modèle de tableau disponible dans la stratégie de création des aires protégées terrestres métropolitaine, 2010
		Contribution du classement RNR à la diminution voire suppression des menaces	

²⁵ « Espaces où la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces » Source : Rapport 1 du SRCE de Bretagne (version du 9 juillet 2015) : Le territoire de Bretagne, diagnostic et enjeux

²⁶ « Connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. » Source : *ibidem*

VII. THEME 7 : GESTION PERENNE

N°	Éléments de référence	Critères associés	Sources et précisions
1	Priorités de gestion	Identification des mesures de gestion et de leurs priorités	Maizeret C. & Olivier L., 1996
		Existence d'une stratégie de gestion et d'un document de référence (et échelle) et identification des trajectoires (évolution des habitats) potentielles et désirées	
		Place de la non-intervention humaine et existence de la libre évolution des espèces et des milieux	
		Positionnement du/de la gestionnaire sur la chasse et la pêche	
2	Actions/mesures prises	Actions mise en œuvre pour le maintien de l'état des milieux et des populations	
		Si existence d'un document de gestion : précisions en termes de calendrier, moyens, compétences et méthode d'élaboration du document de gestion	
3	Identification des potentialités de restauration	Existence de potentialités de restauration (milieux, habitats, fonctionnalités)	
		Capacité de reconstitution de taille des populations satisfaisantes (notamment pour les espèces à faible effectif)	
4	Valorisation d'une gestion qualitative	Inscription sur la Liste verte UICN de France	UICN : Liste des sites classés en 2018 et des sites classés en 2019 sur : https://uicn.fr/
5	Actions/mesures prévues	<i>Actions de gestion déjà planifiées et budgétisées</i>	
		<i>Dispositif d'évaluation du plan de gestion ou des mesures de gestion</i>	

PRINCIPE II
RESEAU(X) D'ESPACES PROTEGES

I. **THEME 1 : CONTRIBUTION AUX STRATEGIES RELATIVES AU PATRIMOINE NATUREL**

N°	Éléments de référence	Critères associés	Sources et précisions
1	Inscription dans la SCAP-SAP ²⁷ (critères non-mentionnés ailleurs)	Participation à l'objectif des 2% du territoire mis sous protection forte ou participation au diagnostic patrimonial du réseau des aires protégées (réflexion sur la complémentarité)	Stratégie de création des aires protégées terrestres métropolitaine, 2010 Outils participant à l'objectif des 2% du territoire mis sous protection forte : cœur de PNN, arrêté de protection de biotope ou de géotope, RNN/RNC/RNR, réserves biologiques dirigées, réserves biologiques intégrales Outils participant au diagnostic patrimonial du réseau des aires protégées (réflexion sur la complémentarité) : aire d'adhésion de parc national, RNCFS, site des conservatoires d'espaces naturels, site du Conservatoire du littoral, site Natura 2000, site classé, PNR, forêt de protection à but écologique, ENS, désignation au titre du Code de l'urbanisme, zone humide d'intérêt environnemental particulier, opération foncière des fondations et des entreprises... Ces outils-là requièrent la volonté de la collectivité territoriale de participer à la SCAP
		Adéquation entre l'outil de classement RNR et les enjeux locaux identifiés	Stratégie de création des aires protégées terrestres métropolitaine, 2010 Quelle est la plus-value de l'outil RNR sur le site-candidat par rapport aux autres outils ?
		Articulation du projet avec les PNA ²⁸ relatifs à la biodiversité	Stratégie de création des aires protégées terrestres métropolitaine, 2010 Fiche SCAP sur l'articulation avec les plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées

²⁷ Stratégie (de création) d'aires protégées

²⁸ Plans nationaux d'actions

			<p>Existence de PNA en faveur d'espèces menacées : figuration d'actions prioritaires ou complémentaires dédiées spécifiquement à la protection à mettre en œuvre et/ou étendre sur des zones de présence, de recolonisation, de nidification, des zones de sensibilité majeure les plus vulnérables et les plus perturbées, des habitats nécessaires à la reproduction et à l'alimentation, des sites de halte, voire des sites abandonnées susceptibles d'accueillir l'espèce faisant l'objet du PNA</p> <p>Fiche SCAP sur l'articulation avec le plan national d'actions en faveur des zones humides</p> <p>Existence de PNA en faveur de zones humides : Application des actions du PNA en faveur de zones humides en lien direct avec la SCAP (actions 9, 10, 12, 15, 16, 17, 19, 20)</p>
		Participation active du/de la gestionnaire à la préservation voire à la restauration des continuités écologiques et articulation avec la Trame verte et bleue	Stratégie de création des aires protégées terrestres métropolitaine, 2010
		Lutte contre le changement climatique	Par la prise de mesures via le document de gestion, par exemple sur le reboisement pour faciliter la séquestration de carbone
		Lutte contre l'étalement urbain	
2	Inscription dans le SRCE-SRAD-DET ²⁹ – Trame Verte et Bleue	Intégration du projet dans les enjeux du SRADDET	<p>Breizh Cop : https://www.breizhcop.bzh/wp-content/uploads/2019/12/projet-de-SRADDET.pdf</p>
		Participation à la réalisation du diagnostic sur les continuités écologiques du territoire	<p>Exemples : étude du fonctionnement des écosystèmes, inventaires faune et flore, étude de la fragmentation d'un territoire, suivi des collisions faune-route, cartographie des habitats naturels...</p> <p>SRCE (version du 9 juillet 2015) http://www.trameverteetbleue.fr/presentation-tvb/foire-aux-questions/quel-est-contenu-srce ; https://region.bre-tagne.bzh/kelenn/jcms/p_6872567/bilan-anticipe-du-schema-regional-de-coherence-ecologique-de-bretagne</p>

²⁹ Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

		Mise en œuvre du plan d'actions stratégique et du dispositif de suivi et d'évaluation	SRCE (version du 9 juillet 2015) http://www.trameverteetbleue.fr/presentation-tvb/foire-aux-questions/quel-est-contenu-srce ; https://region.bretagne.bzh/keleenn/jcms/p_6872567/bilan-anticipe-du-schema-regional-de-coherence-ecologique-de-bretagne
		Participation plus spécifique au maintien des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques <i>via</i> l'inscription dans la TVB	SRCE (version du 9 juillet 2015) https://region.bretagne.bzh/keleenn/jcms/p_6872567/bilan-anticipe-du-schema-regional-de-coherence-ecologique-de-bretagne
3	Relations avec la stratégie du Conservatoire du littoral	Existence d'une zone d'intervention ou de préemption sur une ou plusieurs parcelles situées sur la zone d'emprise	
		Existence d'une gestion sur une ou plusieurs parcelles situées sur la zone d'emprise	
4	Relations avec la stratégie départementale ENS ³⁰	Existence d'une préemption sur les parcelles situées sur la zone d'emprise	Schémas départementaux des ENS Côtes d'Armor : https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/sites-des-espaces-naturels-sensibles-ens-du-conseil-departemental-des-cotes-darmor/# Finistère : https://www.finistere.fr/A-votre-service/Environnement-Eau-Climat-Energie/Espaces-naturels/Espaces-naturels-sensibles Ille-et-Vilaine : https://www.ille-et-vilaine.fr/espacesnaturels Morbihan : https://www.morbihan.fr/les-services/environnement/espaces-naturels-sensibles/les-espaces-naturels/

II. THEME 2 : INTERCONNEXIONS ENTRE LES PROTECTIONS

N°	Éléments de référence	Critères associés	Sources et précisions
1	Outil de connaissance et de protection des espaces naturels	Existence sur la zone d'emprise du projet d'une ou plusieurs ZNIEFF	
		Existence sur la zone d'emprise d'outils réglementaires nationaux (RNR et RNN ³¹ , RNCFS ³² , APPB ³³ , APHN ³⁴ , APG ³⁵ , sites	https://inpn.mnhn.fr/collTerr/region/53/tab/espaces

³⁰ Espaces naturels sensibles

³¹ Réserve naturelle régionale/nationale

³² Réserve naturelle de chasse et de faune sauvage

³³ Arrêté préfectoral de protection de biotope

³⁴ Arrêté de protection des habitats naturels

³⁵ Arrêté préfectoral de géotope

		inscrits et classés, forêts de protection, RBD ³⁶ , RBI ³⁷	
		Existence sur la zone d'emprise d'outil contractuel national (PNR ³⁸ et projet de PNR), régional ou local (réserves associatives par convention)	
		Existence sur la zone d'emprise d'outils fonciers nationaux, régionaux ou locaux : propriété du Conservatoire du littoral, propriété des Départements (ENS), réserves associatives en propriété associative	Carte des ZNIEFF de type I : https://inpn.mnhn.fr/docs/map_pdf/zn_ieff1.pdf Carte des ZNIEFF de type II : https://inpn.mnhn.fr/docs/map_pdf/zn_ieff2.pdf
		Outils communautaires et internationaux : Natura 2000 et réseau Emerald, Ramsar, réserve de biosphère ³⁹	Liste des sites Natura 2000 : https://www.natura2000.fr/carte-natura-2000 ; https://inpn.mnhn.fr/telechargement/documentation/natura2000/reseau-natura-2000 Réseau Emerald : https://edoc.coe.int/fr/environnement/6835-le-reseau-emeraude-un-outil-pour-la-protection-du-milieu-naturel-de-leurope.html Liste des réserves de Biosphère en France : https://www.mab-france.org/fr/reserves-de-biosphere/
2	Collaboration aux réseaux-métiers de protection et de gestion d'espaces naturels protégés	Recrutement d'agents formés	
		Inscription dans le réseau des gestionnaires d'espaces naturels	
		Collaborations avec les différents agents travaillant au sein des espaces naturels protégés du réseau (Conservatoire du littoral, ENS, Contrat Nature, etc.)	
		Cohérence des dispositifs de surveillance, de gestion, d'évaluation et de mise en réseau	
		Coordination de la gestion de plusieurs sites (gouvernance partagée, mesures de gestion communes, évaluation commune)	
3	<i>Développement de collaborations aux réseaux-métiers de protection et de gestion d'espaces naturels protégés</i>	<i>Intention de prise de contact, d'intégration, de collaborations</i>	

³⁶ Réserve biologique dirigée :

³⁷ Réserve biologique intégrale :

³⁸ Parc naturel régional

³⁹

PRINCIPE III

ANCORAGE TERRITORIAL

I. THEME 1 : FONCIER

N°	Éléments de référence	Critères associés	Sources et précisions
1	Caractérisation du foncier	Nombre de propriétaires (privés et publics et précisions pour les publics)	
		Pourcentages de maîtrise foncière publique, associative et privée	
		Possibilité de former une unité de gestion à partir de regroupement de propriétés privées	
		Nombre de régimes dont dépendent les parcelles	Exemples : régime forestier, régime littoral...
2	Animation et/ou stratégie foncière et état d'avancement de l'obtention des accords officiels	Nombre d'accords express obtenus sur la totalité des accords à obtenir	
		Existence de parcelles agricoles sur la zone d'emprise	Parcelles faisant l'objet d'un label (Haute Valeur environnementale, agriculture biologique)
		Cohérence foncière du projet dans le territoire	Prise en compte des éléments du paysage voisins au site (exemple : présence d'axe routier)
		Anticipation des extensions possibles	
		Instauration de périmètre de protection ⁴⁰	
3	Projets d'aménagement fonciers en cours d'instruction ou chantier déjà en cours	Intention/Information de projets de grands travaux et d'équipement susceptibles d'être implantés	
		Obtentions des autorisations/déclarations d'urbanisme de projets de grands travaux et d'équipement susceptibles d'être implantés	

II. THEME 2 : INTEGRATION DANS LE PROJET DE TERRITOIRE

N°	Éléments de référence	Critères associés	Sources et précisions
1	Servitudes administratives sur le périmètre envisagé et prise en compte dans les documents d'urbanisme	Existence de servitudes administratives (servitudes d'urbanisme, servitude d'utilité publique)	
		Qualification du zonage dans le PLU-I	
		Qualification du zonage dans le SCoT	

⁴⁰ « Plusieurs réserves naturelles nationales bénéficient d'une superficie additionnelle en « zone tampon » protégée par ce dispositif. Selon les cas on distingue les périmètres de protection sensu stricto pris par arrêté préfectoral, et les zones de protection définies par décret. Les périmètres de protection peuvent être vastes et définis à partir d'une liste de communes notamment dans le cas des réserves géologiques. » Source :

2	SAGE ⁴¹ de référence et préconisations spécifiques au site	Nombre de SAGE impliqués sur la zone d'emprise	
		Règlementation issue des obligations de conformité ou de compatibilité entre PLU-I et SAGE	
3	ABC-ABI ⁴² – projet Trame verte et bleue – Projet biodiversité territorial	Existence ou état d'avancement d'un de ces types de projets sur la zone d'emprise	
		Collaboration entre les porteurs de projets	
		Transcription de la Trame verte et bleue dans le PLU-I	

III. THEME 3 : PARTENARIATS LOCAUX

N°	Éléments de référence	Critères associés	Sources et précisions
1	Portage politique et adhésion des collectivités territoriales au projet	Nombre de collectivités et d'élu.e.s locales/locaux impliqués	
2	Liste des actrices et acteurs associé.e.s et degré d'implication de ceux-ci	Nom et fonction des personnes impliquées (physiques et morales) sur le site et vis-à-vis de la candidature	
		Existence d'association(s) soutenant le projet de classement	
		Identification de soutiens potentiels (nouvelles actrices-nouveaux acteurs)	
3	Modes de collaboration et concertation mis en place	Existence d'assemblée/de comités/d'association regroupant les actrices et acteurs autour du site naturel	
		Récolte des avis des actrices et acteurs impliqués vis-à-vis de la candidature et de la procédure de classement RNR	
		Modalités des réunions (périodicité, nombre d'actrices et acteurs y participant, qualité des échanges...)	
		Modalités d'information de la population locale quant aux prises de décision	La population locale peut inclure : usagers, propriétaires, habitant.e.s
		Modalités de participation de la population locale aux prises de décisions	Therville, C., 2013
4	Contrats ou conventions	Existence de MAEC ⁴³	
		Existence de Contrats Natura 2000	
		Existence de bail à clauses environnementales	
		Existence d'ORE ⁴⁴	

⁴¹ Schéma d'aménagement des eaux

⁴² Atlas de la biodiversité communale-intercommunale

⁴³ Mesures agro-environnementales et climatiques

⁴⁴ Obligations réelles environnementales

		Existence d'autres types de contrats/conventions pris avec des actrices et acteurs locaux-locaux	
		Partenariat avec des entreprises	
5	Participation au développement local et mutualisation des biens et services	Participation à l'insertion professionnelle locale	
		Emplois locaux créés	
		Développement d'offres spécifiques pour le bénévolat (dont stages bénévoles) ou service civiques	
		Prestations effectuées par une personne physique ou morale locale	
		Participation à des événements locaux	Exemples : fête de la nature, fête de la science, fête de la mer, journée du patrimoine, journée de la nuit, semaine de développement durable, journée de l'archéologie...

IV. THEME 4 : GESTION GLOBALE

N°	Éléments de référence	Critères associés	Sources et précisions
1	Document ou plan de gestion et historique de gestion	Historique des pratiques de gestion	
		Si document ou plan de gestion, contenu de celui-ci	
2	Réflexion pour la gestion future	<i>Pistes d'objectif et d'actions à intégrer au plan de gestion</i>	<i>RNF – Boîte à outils « Projet d'ancrage territorial » (travail en cours)</i>
		<i>Identification de nouveaux enjeux</i>	<i>RNF – Boîte à outils « Projet d'ancrage territorial » (travail en cours)</i> <i>Plan d'actions 2020-2023 de la SAP 2020-2030 (travail en cours)</i>
		<i>Organismes gestionnaires potentiels et volontaires</i>	
		<i>Possibilité de cogestion : désignation d'un gestionnaire principal et identification du rôle et de la mission déléguée de chaque co-gestionnaire</i> <i>Prise de décisions des co-gestionnaires au même niveau</i>	<i>Therville C., 2013</i>
		<i>Participation de la population locale au comité de gestion</i>	La population locale peut inclure : usagers, propriétaires, habitant.e.s... <i>Therville, C., 2013</i>
		<i>Recrutement d'un personnel formé et en nombre suffisant</i>	
		<i>Elaboration d'un budget prévisionnel</i>	
		<i>Obtention de sources de financement</i>	
		<i>Elaboration d'un document de gestion</i>	

V. THEME 5 : ACCEPTATION SOCIALE

N°	Éléments de référence	Critères associés	Sources et précisions
1	Appropriation locale	Reconnaissance du site-candidat comme faisant partie de l'identité locale et attachement de la population	
		Visibilité accrue du site-candidat par les collectivités territoriales	Ainsi que les moyens mis en œuvre pour l'accroître
		Adhésion des riverain.e.s aux contraintes de gestion actuelle et au projet de classement RNR	Therville C., 2013
2	Consultation publique effectuée par le passé	Enquêtes publiques menées	
		Consultations publiques effectuées	
		Réunions d'information publiques effectuées	
3	Divergence/convergence des objectifs de l'ensemble des actrices et acteurs et identification de conflits d'intérêt	Adhésion des actrices et acteurs à la conservation du site-candidat	
		Identification de conflits d'intérêt vis-à-vis des objectifs de gestion	

VI. THEME 6 : SERVICES ECOSYSTEMIQUES⁴⁵

N°	Éléments de référence	Critères associés	Sources et précisions
1	Services socio-culturel : esthétique, social et santé-environnement	Appréciation du cadre de vie par la population locale et lutte contre la pollution lumineuse	Millennium Ecosystem Assessment, 2005 Therville C., 2013
		Renforcement des liens sociaux, du respect mutuel et de la solidarité	Millennium Ecosystem Assessment, 2005
		Endroit privilégié pour se ressourcer : propice à la sérénité, la réflexion et l'inspiration	Millennium Ecosystem Assessment, 2005 PRA Bretagne Eduquer à et dans la nature, 2019
		Amélioration de la santé physique et de la santé mentale	Millennium Ecosystem Assessment, 2005
2	Services d'approvisionnement : ressources naturelles	Prélèvement de ressources naturelles	Millennium Ecosystem Assessment, 2005
3	Services de régulation : aléas naturels, flux hydrologiques, érosions, pollutions, nuisances, pollinisation, climat, maladies	Régulation des aléas naturels, du flux hydrologique et du climat (inondations, tempêtes par effet de brise-vent...)	Millennium Ecosystem Assessment, 2005
		Ralentissement voire arrêt du processus d'érosion	Millennium Ecosystem Assessment, 2005
		Diminution des pollutions (air, sur le sol et dans le sol)	Millennium Ecosystem Assessment, 2005
		Diminution des nuisances (sonores, ombres portées...)	

⁴⁵ *Nota bene* : les services de soutien sont nécessaires au développement des trois autres services. Contrairement à ces trois autres, il contribue indirectement et non directement à la société humaine, c'est pourquoi il n'a pas été listé. En outre, l'aspect éducatif issu des services socio-culturels n'a pas été listé car il sera exhaustivement développé dans le quatrième principe.

		Existence d'un processus de pollinisation important	Millennium Ecosystem Assessment, 2005
		Régulation des pathologies (maintien de la biodiversité qui permet de lutter contre l'installation d'une espèce qui créerait un dysfonctionnement dans l'écosystème actuel)	

VII. THEME 7 : ACTIVITES ANTHROPIQUES

N°	Éléments de référence	Critères associés	Sources et précisions
1	Etat des lieux des activités	Identification des activités de loisirs	Code de l'environnement
		Identification des activités professionnelles	Code de l'environnement
		Identification des pratiques et usages	Code de l'environnement
		Existence de prescriptions concernant l'utilisation/l'interdiction de certains matériaux, protocoles de travail, substances...	
2	Réflexion sur la compatibilité entre les activités et les enjeux de conservation	<i>Identification d'usages et des pratiques antagonistes vis-à-vis des objectifs de gestion</i>	<i>RNF – Boîte à outils « Projet d'ancrage territorial » (Travail en cours)</i>
		<i>Liste des activités pouvant être poursuivies en l'état</i>	
		<i>Liste des activités pouvant faire l'objet de réglementation suite au classement</i>	
		<i>Liste des activités pouvant faire l'objet d'une cessation définitive suite au classement</i>	
		<i>Possibilité de faire des ressources prélevées un usage local</i>	

PRINCIPE IV
EDUCATION A LA NATURE & OUVERTURE AU
PITRI IC

I. THEME 1 : ACCUEIL, COMMUNICATION, INFORMATION & ACCESSIBILITE

N°	Éléments de référence	Critères associés	Sources et précisions
1	Moyens de communication et d'information sur le site et son fonctionnement	Nature et quantité de supports permettant la transmission d'informations	
		Modalités de réactualisation des informations sur les supports	
2	Modalités d'ouverture au public	Ouverture intégrale, partielle ou absence d'ouverture (spatiale) et temporaire, permanente ou non-ouverte (temporelle) et zonages associés	
		Analyse de la fréquentation du site	
3	Maison de site et son fonctionnement	Existence d'une structure bâtie dédiée et caractéristiques (capacité d'accueil, actrices et acteurs en assurant la permanence, les horaires d'ouverture)	
		Présence et nature des informations affichées dans la structure dédiée et supports privilégiés pour la transmission de ces informations	
4	Modalités d'accès au site et de stationnement	Présence d'un accès uni- ou multimodal	
		Existence d'un parking à voitures et/ou à vélos	
		Distance à parcourir à pied du parking au site et présence de balisage	
5	Modalités de cheminement sur le site	Cheminement pédestre et/ou à vélo, existence de sentiers de randonnée et de sentiers d'interprétations	
		Existence d'un accès handicapé	
6	Fréquentation actuelle et connaissance des déplacements du public	Etudes menées pour connaître les habitudes de déplacements du public sur le site	
7	Politique touristique du territoire	Existence d'une politique d'écotourisme sur le territoire	
		Modalités de mise en place de cette politique	
		Existence de label au titre de la stratégie touristique bretonne	Exemple : site d'exception, Destination touristique Stratégie touristique bretonne : https://fr.cajameo.com/read/0000013155a7decbe183
8	<i>Réflexion sur un projet d'accueil du public et faisabilité techniques et administratives</i>	<i>Identification du potentiel touristique suite au classement RNR, évaluation de la capacité d'accueil du site et des dispositifs d'accueil du public</i>	

		<i>Solutions pour maîtriser le flux touristique</i>	
		<i>Raccordement à l'électricité, l'eau, les égouts</i> <i>Présence de lignes HT/THT</i>	

II. THEME 2 : SENSIBILISATION & OBSERVATOIRE

N°	Éléments de référence	Critères associés	Sources et précisions
1	Croisements des approches et des découvertes	Renforcement de l'éveil sensoriel et de la sensibilité au beau (notion d'esthétisme)	
		Sensibilisation du public aux bienfaits de l'environnement naturel sur la santé humaine	
		Interdisciplinarités pour la transmission de connaissances	
		Existence d'un dispositif d'observatoire permettant un accueil différencié de la population	
2	<i>Mise en œuvre de programmes de sciences participatives et développement d'une communauté d'observateurs.trices</i>	<i>Rôle du dispositif observatoire dans la mobilisation du public</i>	
		<i>Existence de programmes de sciences participatives et leur opérationnalisation</i>	

III. THEME 3 : DEMARCHE PEDAGOGIQUE

N°	Éléments de référence	Critères associés	Sources et précisions
1	Activités, outils et aménagement pédagogiques reliés au patrimoine naturel	Existence d'activités pédagogiques reliées aux patrimoines naturel et culturel du site	
		Existence d'animations permettant l'éveil à la nature des enfants	PRA Bretagne Eduquer à et dans la nature, 2019
		Capacité des activités ou des outils à reconnecter l'humanité et la nature	PRA Bretagne Eduquer à et dans la nature, 2019
		Développement d'activités visant des publics spécifiques : les personnes avec une déficience intellectuelle, une déficience sensorielle, les personnes âgées dans des établissements d'accueil, etc.	PRA Bretagne Eduquer à et dans la nature, 2019
		Existence d'activités et d'outils dématérialisées	
2	Outils pédagogiques à propos des interdictions issues de la réglementation	Si existence de mesures réglementaires, nature des supports de signalisation de celles-ci	
		Existence de notes explicatives permettant au public de comprendre la légitimité des interdictions/obligations	

3	Accueil	Capacité d'accueil de groupes, de public intéressé et de classes scolaires (cf I.2)	
4	Organisation de chantiers nature participatifs	Développement de l'offre de chantiers nature	PRA Bretagne Eduquer à et dans la nature, 2019
5	Partenariats pour la formation initiale et continue	Partenariat avec les formations BTS, CAP, Licence, plus généralement l'Education nationale et le réseau d'établissements publics locaux d'enseignement	PRA Bretagne Eduquer à et dans la nature, 2019
6	Personnel dédié ou collaborations avec les actrices et acteurs de l'éducation à la nature et avec la communauté enseignante	Existence d'un personnel dédié à l'animation	
		Modalité de recrutement (saisonnier, temps partiel, temps plein...)	
		Collaboration avec des universitaires pour la médiation scientifique	
7	<i>Réflexion sur un projet élaboré et interdisciplinaire d'animation sur la nature et la biodiversité/géodiversité</i>	<i>Réflexion sur des activités pédagogiques reliées aux patrimoines naturel et culturel du site</i>	
		<i>Réflexion sur les méthodes de médiation et leur diversification</i>	<i>PRA Bretagne Eduquer à et dans la nature, 2019</i>
		<i>Volonté de créer des activités interdisciplinaires</i>	
		<i>Création d'un calendrier de déploiement des activités pédagogiques</i>	<i>PRA Bretagne Eduquer à et dans la nature, 2019</i>
		<i>Elaboration d'un réel projet d'animations pédagogiques</i>	

Bibliographie

Rapports :

1. Schéma régional de cohérence écologique de Bretagne, rapport 1 – (Le territoire de Bretagne, diagnostic et enjeux), 2 (La trame verte et bleue régionale) et 3 (Le plan d'actions stratégique) (2013).
2. Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat (2010). Stratégie de création des aires protégées, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer. 20 pages.
3. Millenium Ecosystem Assessment (2005). Ecosystems and Human Well-Being : Synthesis,. Island Press, Washington, DC. 155 pages.
4. HARDEGEN M., 2015 – *Natura 2000 en Bretagne : Habitats d'intérêt communautaire terrestres et d'eau douce. Bilan des connaissances : interprétation, répartition, enjeux de conservation*. DREAL Bretagne. Brest : Conservatoire botanique national de Brest. 242 p. & annexes

Rapport de Master :

- Daniel, G. (2006). Espaces remarquables de Bretagne : participation à la mise en place des premières réserves naturelles. Master à l'université de Bretagne Occidentale, 61 pages.

Plan régional d'action :

- Comité technique constitué de Réseau d'éducation à l'environnement Bretagne (REEB), Union bretonne pour l'animation des pays ruraux (UBAPAR) et Bretagne Vivante (2019). PRA Bretagne « Eduquer à et dans la nature », 131 pages.

Convention :

- Convention de Ramsar sur les zones humides. Les critères des Sites Ramsar : Les neuf critères d'identification des zones humides d'importance internationale (1971).

Article scientifique :

- Guetté, A. Carruthers-Jones, J. Godet, L. & Marc Robin, M., (2018). « Naturalité » : concepts et méthodes appliqués à la conservation de la nature. *Cybergeo : European Journal of Geography*. Environnement, Nature, Paysage. 26 pages.

Thèse :

- Therville, C. (2013). Des clichés protectionnistes aux approches intégratives : l'exemple des réserves naturelles de France. Thèse de l'université de Bretagne Occidentale, 423 pages (2013).

Livres :

- Maizeret, C. & Olivier, L. (1996). Les objectifs de gestion des espaces protégés : Eléments pour la définition des objectifs. Edition : Atelier Technique des Espaces Naturels, 88 pages.

Sitographie :

1. Ministère de l'agriculture : <https://agriculture.gouv.fr/>
2. Ministère de la transition écologique et solidaire : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>
3. Ministère de la culture : <https://www.culture.gouv.fr/>
4. Région Bretagne : <https://www.bretagne.bzh/> ; <https://region.bretagne.bzh/>
5. DREAL Bretagne : <http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/>
6. Breizh Cop : <https://www.breizhcop.bzh/>
7. Trame verte et bleue : <http://www.trameverteetbleue.fr/>
8. Schéma régional de cohérence écologique : https://www.bretagne.bzh/app/uploads/SRCE_SchemaRegionalCohereceEcologique_Presentation.pdf
9. Observatoire de l'environnement en Bretagne : <https://bretagne-environnement.fr/>
10. Inventaire national du patrimoine naturel : <https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>
11. Conservatoire botanique national de Brest : <http://www.cbnbrest.fr/>
12. GéoBretagne : <https://geobretagne.fr/>
13. Département d'Ille-et-Vilaine : <https://www.ille-et-vilaine.fr/>
14. Département du Morbihan : <https://www.morbihan.fr/>
15. Département du Finistère : <https://www.finistere.fr/>
16. Millenium Ecosystem Assessment : <https://www.millenniumassessment.org/en/index.html>
17. Codes (parties législative et réglementaire) : <https://www.legifrance.gouv.fr/>
18. Données publiques : <https://www.data.gouv.fr/fr/>
19. UNESCO : <https://en.unesco.org/>
20. Natura 2000 : <https://www.natura2000.fr/>
21. Man And Biosphere France : <https://www.mab-france.org/fr/>
22. Ramsar : <https://www.ramsar.org/>
23. Union internationale pour la conservation de la nature : <https://uicn.fr/>
24. Institut national de recherches archéologiques préventives : <https://www.inrap.fr/>